

Réunion du Comité Directeur
Le 3 février 2022
Maison des sports de Touraine
Salle Guerard

Personnes présentes : J. BOCZOWSKI (en distanciel), K. BOURREAU, A. DROBEK, C. JOLIVET (en distanciel), S. LEFEVRE (en distanciel), P. MARC, B. NOWAK, F. TEINTURIER (en distanciel)

Personnes absentes : H. BECQUET (excusé), C. CHERET (excusée), S. DESPLOBAIN (excusé), S. CORDIER (excusée), C. DUFOUR (excusé), E. LEFEBVRE (excusé), P. MONNIER (excusé), X. PIQUERAS (excusé), Y. SALUDEN (excusé)

Début de réunion : 19H35

- 1) L'approbation du compte rendu de la réunion du 20/11/21 est reportée à la prochaine réunion de Comité Directeur du 5/05/22.
- 2) Gouvernance financière

Pascal MARC présente le point financier, le comparatif des effectifs des licences arrêté au 31/01/22 est présenté.

COMPARATIF DES LICENCES SAISON 2021/2022 et 2020/2021														
licences 2021/2022 comparées à 2020/2021 au 31/02/2022														
	CHER		EURE ET LOIR		INDRE		INDRE ET LOIRE		LOIR ET CHER		LOIRET		TOTAUX	
Saison	saison 20/21	saison 21/22	saison 20/21	saison 21/22	saison 20/21	saison 21/22	saison 20/21	saison 21/22	saison 20/21	saison 21/22	saison 20/21	saison 21/22	saison 20/21	saison 21/22
Adultes	182	223	478	510	200	232	828	925	223	285	870	1117	2781	3292
Jeunes	17	21	41	41	27	32	84	100	6	11	57	74	232	279
Enfants	9	4	12	13	24	20	44	45	0	3	19	21	108	106
Total	208	248	531	564	251	284	956	1070	229	299	946	1212	3121	3677
Evolution		19%		6%		13%		12%		31%		28%		18%
Hommes	133	164	354	366	167	185	592	645	162	211	623	786	2031	2357
Femmes	75	84	177	198	84	99	364	425	67	88	323	426	1090	1320
% de femmes	36%	34%	33%	35%	34%	35%	38%	40%	29%	29%	34%	35%	35%	33%

Pour la saison 2021/2022 au 31/01/22, une augmentation de + 18% est constatée par rapport à la saison 2020/2021 à la même période.

Pascal MARC poursuit par la présentation des soldes des commissions et la trésorerie arrêtés au 31/01/22.

solde des commissions au 31/01/2022								
	budget 2022 (comite+ANS+ Conseil régional)	dépenses	recettes	solde rec-dep	solde+budget	SOLDE 31/01/2022	nbre d'écritures comptables du 1/09/2021 au 31/01/2022	
apnée	1 200,00 €	1 463,00 €	1 852,00 €	389,00 €	1 589,00 €	1 589,00 €	10	
biologie	800,00 €	174,90 €	246,90 €	72,00 €	872,00 €	872,00 €	11	
nap	2 500,00 €	372,48 €	1 527,40 €	1 154,92 €	3 654,92 €	3 654,92 €	15	
nev	1 100,00 €	693,22 €	905,50 €	212,28 €	1 312,28 €	1 312,28 €	16	
photo-vidéo	600,00 €	13 582,88 €	13 615,44 €	32,56 €	632,56 €	632,56 €	32	
festival	1 300,00 €	3 413,54 €	4 153,78 €	740,24 €	2 040,24 €	2 040,24 €	34	
PSM	400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €	400,00 €	1	
psp	1 000,00 €	71,00 €	0,00 €	-71,00 €	929,00 €	929,00 €	2	
souterraine	800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	800,00 €	800,00 €	1	
technique	6 000,00 €	19 526,70 €	15 384,00 €	-4 142,70 €	1 857,30 €	1 857,30 €	132	
tir s/cible	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €	600,00 €	1	
médicale	400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €	400,00 €	1	
total	16 700,00 €	39 297,72 €	37 685,02 €	-1 612,70 €	15 087,30 €	15 087,30 €		

Suite à l'indicateur des écritures comptables passées en comptabilité, nous constatons que les commissions actives sont la photo-vidéo, la technique, la nage en eau vive, le festival « images de l'eau delà ».

Trésorerie au 31/01/2022	
Solde caisse siège social	408,51
Solde compte courant SG	72158,10
Solde compte livret SG	52575,27
Solde compte courant BP	100554,97
Solde compte CLS association	42788,26
Solde compte crédit mutuel	2454,23
Total	270 939,34

Les taux et tarifs de remboursement (indemnités kilométriques, hôtellerie et restauration) sont mis à jour :

→ Concernant le transport :

Pour les indemnités kilométriques, actuellement le taux de remboursement est de 0,31 €/km, il sera à ce jour de 0,32 €/km.

Désormais, l'indemnité kilométrique sera indexée sur le taux fiscal de l'indemnité kilométrique des abandons de créances.

Pour le remboursement des indemnités kilométriques, les modalités de calcul sont modifiées. Le montant de l'indemnité transport (kms + péages + tickets de bus, métro, RER) sera comparé au tarif en 1^{ère} classe S.N.C.F et sera retenu le coût le moins élevée.

Exemple	
Lieu de résidence : Tours	Action : Marseille
Transport : véhicule Trajet A - Via A6 A7 : 161.85 € Trajet B - Via A71A7 : 117.10 €	Transport : Train 1 ^{er} classe – Aller : 138€
Si la personne prend le trajet A → remboursement 1 ^{er} classe SNCF Si la personne prend le trajet B → remboursement frais kilométriques	

Nota :

- Pour les personnes résidentes en Région Centre Val de Loire, il sera pris en compte, comme base de remboursement du trajet, le domicile de la personne au lieu de l'action.
- Pour les personnes résidentes hors Région Centre Val de Loire, il sera pris en compte, comme base de remboursement du trajet, le coût le moins élevée entre le domicile/lieu de l'action ou siège du club de rattachement/ lieu de l'action.

→ Concernant l'hôtellerie :

- Hors grandes agglomérations :

Actuellement, le remboursement est de 45 € par personne et par nuit, il sera à ce jour de 65 € (petit déjeuner compris) par personne et par nuit.

- Grandes agglomérations :

Actuellement, le remboursement est de 75 € par personne et par nuit, il sera à ce jour de 100 € (petit déjeuner compris) par personne et par nuit.

→ Concernant la restauration :

- Hors grands agglomérations :

Actuellement, le remboursement du repas est de 20 € par personne, il sera à ce jour de 22 € par personne.

- Grandes agglomérations :

Actuellement, le remboursement du repas est de 25 € par personne, il sera à ce jour de 27 € par personne.

Ces nouveaux taux et tarifs de remboursements sont votés et adoptés à l'unanimité.

3) Gouvernance communication :

- AG du Comité Centre

La prochaine AG du Comité Centre se tiendra le 19/11/2022 au siège social du Comité Centre. Anne-Valérie Deniau réservera l'amphithéâtre et toutes les salles à la Maison des sports de Touraine.

- Site internet

Concernant l'actuel site internet du Comité Centre, Pascal MARC a contacté un adhérent du club de Chartres, afin de pouvoir le mettre à jour.

Pascal MARC suggère d'enlever tous les détails des clubs et des codep et de laisser seulement, pour les clubs et les codep, le lien de leur site internet et leurs coordonnées mail et téléphonique.

Pascal MARC précise que le calendrier des activités du Comité Centre doit être en permanence sur la page d'accueil afin qu'il puisse être consulté par les usagers.

Pascal MARC contactera Arnaud RICOUX, étant à la création de l'actuel site internet du Comité Centre, pour avoir des renseignements sur le fonctionnement et les mises à jour du site internet du Comité Centre.

- Salon de la plongée

Bernard NOWAK informe que le salon de la plongée se tiendra du 11 au 14/03/22 dans le pavillon 5 à Paris à la porte de Versailles.

La forme du stand de "La graule" sera la même que les années précédentes.

Inconvénient, il sera interdit d'accrocher ou de scotcher sur les panneaux de stand.

Bernard NOWAK rappelle les horaires du salon de la plongée :

Vendredi 11/03 : de 10H00 à 21H00

Samedi 12/03 et Dimanche 13/03 : de 10H00 à 19H00

Lundi 14/03 : de 10H00 à 15H00

Les personnes qui s'étaient proposées de venir en janvier (Pierre VERON et Alain DROBEK) pour installer le stand le jeudi après-midi et démonter le stand le lundi après 15H00 sont indisponibles au mois de mars.

Bernard NOWAK précise que, pour la tenue du stand, 2 personnes minimum doivent être présentes sur le stand.

Pour samedi 12/03, Franck TEINTURIER et Sandra LEFEVRE se proposent pour être présentes.

Bernard NOWAK enverra un mail à tous les membres du Comité Directeur pour leur demander leur disponibilité pour assurer la présence sur le stand.

Afin d'éviter les hébergements, Pascal MARC suggère de donner une invitation à un membre du Comité Directeur qui tiendrait le stand 4H00 sur la journée. Pour tenir le stand, il faudrait 3 personnes par jour soit 12 invitations à répartir entre les participants.

4) Gouvernance La Graule

Bernard NOWAK annonce la fréquentation de La Graule du mois de septembre 2021 au mois de janvier 2022. Nous constatons une augmentation de 45% du nombre de plongeurs par rapport à la saison précédente sur la même période. Concernant le nombre de plongées, nous constatons une augmentation de 19% du nombre de plongées par rapport à la saison précédente sur la même période.

Bernard NOWAK informe que 10 bouteilles de plongée partiront en ré-épreuve. Dans les salles de cours, la rampe d'éclairage ne fonctionnait plus. Cette panne est due à l'accumulation de la condensation. Un électricien est intervenu très rapidement pour remplacer les luminaires. Le nouveau chauffage mis en place a accentué le phénomène de condensation et la ventilation dans les salles de cours est à reprendre car inexistante. Bernard NOWAK prendra contact avec le président de la Communauté de communes « Les portes de la Creuse en Marche », Guy MARSALEIX pour s'entretenir sur cet état de fait. Bernard NOWAK rappelle que l'accès à La Graule se fait par l'entrée habituelle, le passage par l'usine MICROPLAN n'est que pour les urgences.

Question de Christian JOLIVET : A-t-on des nouvelles des pompiers de Châteauroux sur un complément à leur apporter pour les préparer au passage de l'examen niveau 4 guide de palanquée.

Réponse de Bernard NOWAK : Je n'ai pas eu de retour sur ce sujet.

Pascal MARC informe que ce n'est plus Thomas SAUNIER qui gère les centres fédéraux chez Aqualung. Les closes de partenariat ont changé avec la société Aqualung. Actuellement, le représentant d'Aqualung ayant en charge la région de la Bretagne s'occupe aussi de la région Centre.

Afin d'établir une nouvelle convention entre Aqualung et La Graule, Pascal MARC prendra contact avec la société au salon de la plongée.

Quand cette convention sera signée avec la société Aqualung, le Comité Centre devra établir une réglementation relative à l'utilisation de cette convention.

5) Gouvernance sportive

Solenne CORDIER et Yannick SALUDEN étant absents, Pascal MARC informe des prochaines manifestations des commissions sportives.

- Le 13/03/22 aura lieu à Châteaudun, la 44^{ème} édition de la descente du Loir, le championnat régional et départemental de course en ligne de nage en eau vive aura lieu lors de cette 44^{ème} édition.
- Le 13/03/22 se tiendra à St Cyr sur Loire, la 6^{ème} édition du trophée d'apnée accueillie par le club d'Abyss plongée.
- Le 27/02/22 se tiendra à Châteauneuf sur Loire un inter-club de nage avec palmes.
- Le 20/03/22 se tiendra à Tours le championnat régional de plongée sportive en piscine (compétition qualificative pour les championnats de France 2022).

- Initialement prévu les 5 et 6/06/22 à Tours, le championnat de France de PSP a été reporté les 18 et 19/06/22 à Tours. Le club de Touraine Plongée sera le club support de cette compétition.
Pascal MARC aidera la présidente et le trésorier du club de Touraine Plongée, Valérie JANOT et Olivier PIERRARD dans l'élaboration du budget de cette manifestation.

6) Gouvernance culturelle

Pascal MONNIER, étant absent, Pascal informe qu'il a eu un bilan fait par Joël LEBANNIER de la 18^{ème} édition du festival « images de l'eau delà » du 26 au 28/11/21. Le festival s'est bien déroulé.

7) Calendrier interne

Pascal MARC précise que les gouvernances devront caler la date de leur prochaine réunion, chaque gouvernance devra faire un retour sur la date de leur réunion. Pascal MARC informe qu'il sera présent à la prochaine réunion de la gouvernance communication. Les prochaines réunions de Comité Directeur se tiendront :

- Le 5/05/22 à 19H30 en présentiel à la Maison des Sports de Touraine. Elle sera élargie aux présidents de commission et de codep.
- Le 23/06/22 à 20H15 en visio conférence.

8) Questions diverses

Alain DROBEK :

Christophe DUBERNAY (moniteur MF1) souhaiterait intégrer l'équipe de la commission technique régionale, il aimerait s'investir dans les formations de niveau 4 et MF1.

Réponse de Christian JOLIVET : Il aimerait dans un premier temps faire sa connaissance.

Christian JOLIVET

La commission technique régionale est active. En cette période hivernale, il y a beaucoup de formations théoriques MF1 et MF2. Au printemps prochain, la commission technique organisera :

- à La Graule, des mises en situation MF1,
- En mer, à La Ciotat, du 17 au 22/04/22, le stage et l'examen du niveau 4 guide de palanquée.

Bernard NOWAK

Les 18, 19 et 20/02/22, il y aura à La Graule des travaux de débroussaillage. Bernard Nowak enverra à la gouvernance La Graule, une communication par mail sur ces travaux de débroussaillage.

La réunion se termine agréablement par un buffet froid.

Fin de la réunion : 21H05

Le Président
Pascal MARC

Le Secrétaire
Eric LEFEBVRE